Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_02_2-DE

CM-16-12-2025/02-2

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*17*
Nombre de votants :	*17*
Date de Convocation :	*09/12/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : LES MOTS D'OUCHE : Remboursement frais kilométriques

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que la 5ème édition des Mots d'Ouche, se déroulant du 27 février au 1er mars 2026 (2 ou 3 mars 2026 pour les auteurs intervenants dans les établissements scolaires), et comme chaque année, une douzaine d'auteurs/illustrateurs seront invités pour la manifestation.

Comme prévu dans les recommandations du Centre National du Livre et conformément à ce qui a été contractualisé avec les auteurs, ceux qui utiliseront leur véhicule personnel pour venir jusqu'à Conches seront remboursés selon le barème de la fonction Publique Territoriale.

Les frais kilométriques ont été prévus au budget des Mots d'Ouche 2026.

Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_02_2-DE

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le principe de ce remboursement des frais kilométriques des auteurs invités aux Mots d'Ouche 2026, sur la base du barème de la Fonction Publique Territoriale.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer ces demandes de subventions ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217